nombre de seize voiles, étoit arrivée toute complette à Portoric, quoiqu'il eût été annoncé dans quelques Papiers publics que deux de ses navires avoient péri au Cap d'Anguille. Le trajet de cette Isle à la Vera-Cruz ne donne aucun sujet de crainte. Cette nouvelle est très-agréeble pour les Places de commerce.

DE NIORT, *le 3 Novembre.*

M. Althen, dans son Mémoire sur la garance, avance que les Teinturiers font beaucoup d'usage de la *graine d'Avignon* & de *l'orcanette.* On ne voit pas, du moins dans ces cantons, que la teinture employe ces ingrédiens : l'orcanette même est prohibée par les articles 121 & 141 de l'instruction donnée aux Teinturiers, par forme d'arrêt le 18 Mars 1671 ; & la graine d'Avignon est décriée dans quelqu'autre endroit des réglemens de nos Manufactures. Ce qui prouve qu'on n'a pas rejetté ces deux ingrédiens par préjugé, c'est qu'Ils sont peu estimés du fameux M. Helot, de l'Académie des Sciences, qui a donné *l'Art de la Teinture ;* Ouvrage utile & dont on fait, avec raison, grand cas. C'est seulement dans la peinture que l'on fait un usage assez considérable de la graine d'Avignon.

Nota. *On distingue deux sortes d'orcanettes, celle de France & celle du Levant : il paroît que c'est celle du Levant qui est prohibée, parce qu'elle donne une couleur mauvaise & peu assurée. D'ailleurs la prohibition ne prouve pas que l'on n'en fasse point usage. Il est très-possible qu'on ne se serve pas dans un canton d'une drogue prohibée, tandis qu'on s'en servira dans un autre. M. Althen a pu vérifier à Avignon où l'Art de la Teinture est fort exercé, si l'on y employoit l'un & l'autre de ces ingrédiens. On trouve dans le* Dictionnaire de Commerce, *édition de* 1761, *sous le titre de* Copenhague, *que les Teinturiers se servent de la* graine d'Avignon &c. *Quant au mérite de ces drogues, c'est aux Maitres de l'Art à en juger.*

DE LA ROCHELLE, *le 4 Novembre.*

Jusqu'au 23 du mois dernier, nous avons joui d'une très-belle automne : les Laboureurs en ont profité pour préparer leurs terres à bled. Il falloit de la pluie pour les ensemencer, il en est tombé convenablement. A la date marquée, il s'est élevé un vent impétueux du Sud-Ouest qui a dû causer quelques naufrages sur les côtes voisines. Les coups de ce vent qui a regné pendant plusieurs jours ont été, par intervalles, d'une violence extraordinaire. La mer grossie par la tempête a porté quelque dommage à la digue de l'Ouest qui forme la tête des nouveaux chantiers de construction dans l'avant-port. Ce dommage est si peu considérable qu'il prouve la solidité de la digue. Tous les équipages, comme pontons, sonnettes, gabarres ou salopes, pour le transport des vases, ont beaucoup souffert ; un ponton a été entiérement brisé, ainsi que quelques salopes qui ont été jettées à la côte. Heureusement il n'y avoit aucun navire en rade. Quelques barques mouillées dans l'avant-port, ont été aussi naufragées, entr'autres une chargée de sel qui s'est brisée sur les fortifications de S. Nicolas. Un navire Espagnol, chargé de laine, venu de S. Ander en 36 heures par un vent largue très-fort, est entré à la hâte dans le Port, presque maîtrisé par la tempête qui heureusement l'y dirigeoit. Ces ouragans ont été de tems en tems mêlés d'éclairs & de tonnerre.

C'est dans ces circonstances sur-tout que l'on sent l'immense utilité des travaux entrepris pour le rétablissement de notre Port. Avant que l'Arrêt du Conseil du 19 Septembre 1769, eût assuré des fonds pour cette réparation, les plus petits navires n'y entroient que totalement déchargés, le cabotage le plus médiocre devenoit difficile, les frais des alleges pour le chargement & le déchargement des vaisseaux dans la rade éloignée de deux lieues enlevoient le plus pur bénéfice, ces vaisseaux en rade étoient exposés à beaucoup de dangers, & notre Ville couroit risque de devenir bien-tôt aussi déserte & aussi pauvre que Brouage qui étoit un Port considérable, il y a deux siecles, & que la mer abandonne. Le plan des réparations du Port est aussi bien entendu que vaste. Dès l'année derniere, on a vu un navire de 130 tonneaux en sortir, tout chargé, & se mettre sous voiles pour la Guadeloupe sans s'arrêter dans la rade. Ainsi les dépenses & les dangers ne seront plus les mêmes ni pour l'arrivée ni pour le départ : on attendra en sûreté dans le Port les vents

propres pour le quitter ; & l'on y entrera tout de ſuite après avoir battu les mers. Dieu veuille qu'aucune circonſtance fâcheuſe n'interrompe ces travaux , & qu'il n'y ait de rivalité entre les Nations que pour le bien commun du commerce général & de l'humanité !

Le 13 Octobre un Fermier a été condamné à 500 l. d'amende, pour avoir acheté des grains de différentes perſonnes, hors les lieux & heures de marché.

De Breſt, *le 4 Novembre.*

Les procédés pour deſſaler l'eau de la mer donnés en France par M. Poiſſonnier, & enſuite avec peu de différence par M. Irwin en Angleterre , les moyens de renouveller & de purifier l'air dans les bâtimens par le ventilateur , les tuyaux de toile & les fumigations, l'invention des vernis pour les garantir de l'attaque des vers , l'art de les préſerver de la foudre par les conducteurs métalliques, la vérification de la ſalubrité de l'eau de la mer en leſt, & pluſieurs autres découvertes modernes ou même récentes, diminueront bien les dangers & les embarras de la navigation, lorſque l'efficacité en ſera conſtatée & l'uſage généralement adopté ; les montres marines de Mrs. Berthoud & le Roi qui viennent de ſoutenir avec ſuccès une nouvelle épreuve ſur la frégate du Roi la *Flore*, dans un voyage ſur les côtes d'Afrique, à la Martinique à S. Domingue, au Banc de Terre-Neuve , à Miquelon , à Helſenor , & à Copenhague , ſerviront ſur-tout à applanir cette périlleuſe carriere par la détermination des longitudes. On eſſaye actuellement en mer, par ordre du Miniſtere , une méthode imaginée pour la conſervation de l'eau douce dans les voyages de long cours (1).

De Rouen, *le 7 Novembre.*

Nous avons ici un détail mais peu circonſtancié du déſaſtre arrivé aux Cayes S. Louis. Deux lettres du Port-au-Prince font mention de dix navires perdus ſans reſſource dans le premier de ces Ports, ſçavoir deux Nantois, cinq Rochellois, deux dont on ne dit pas le lieu d'armement , & un ſeul qui nous intéreſſe particuliérement ; c'eſt le navire le *Lowendhal* du Havre-de-Grace , Capitaine M. Goſſelin de cette Ville. Ce bâtiment eſt entiérement briſé : il commençoit à charger pour ſon retour, & il avoit déjà à bord 80 barriques de ſucre brut. Quelques-uns de ſes Matelots ont péri , mais le Capitaine & les Officiers ſont ſauvés. La mer eſt montée dans la Ville à plus de ſix pieds de hauteur ; pluſieurs maiſons ont été renverſées : les campagnes à vingt lieues à la ronde ſont dévaſtées , toutes les caſes à Negres enlevées , les caféyers & les cotoniers déracinés.

Cet accident fait ſenſation dans le commerce de cette Ville. On ne veut plus vendre de denrées des Iſles avant que de ſçavoir plus exactement l'étendue du dommage. D'ailleurs le pis qui puiſſe arriver aux Négocians, c'eſt d'avoir retardé leurs ventes ; car il eſt certain que ni les ſucres ni les cafés ne tomberont au-deſſous du prix où ils ſont à préſent.

Les variations dans les prix des grains ſont toujours preſqu'inſenſibles. Les campagnes ſont en très-bon état ; mais elles commencent à être aſſez humectées.

Notre Foire aux boiſſons s'ouvre le 11 du courant, & dure quinze jours ouvrables. Le cidre y ſera au moins à ſoixante livres le muid. Le Pays d'Auge qui approviſionne ordinairement cette Ville , n'en a pas pour ſa conſommation , ſi bien qu'il eſt obligé de tirer un ſupplément du fond de la Baſſe-Normandie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Obſervations ſur le Treffle d'Eſpagne & ſur celui de Hollande.

1. Ces obſervations (ſur le treffle d'Eſpagne) ſont le réſultat de vingt-trois ans : elles ont été faites dans la Seigneurie de Mederrengerſdorff, Haute-Luſace, près Goerlitz. Les champs de ce lieu ſont partagés en trois claſſes. Il y en a un tiers que l'on fume ſoigneuſement chaque année, & où

(1) *Nous parlerons inceſſamment de cette méthode dont les preuves ſur terre paroiſſent avoir un ſuccès décidé.*

l'on cultive du ſeigle d'hiver & de printems, un peu de froment & des pommes de terre. Le ſol eſt en partie montagneux ; une autre partie produit de l'herbe, & en général elle eſt d'une bonté médiocre & fort ſujette à l'humidité. Dans la ſixième partie où l'on ſeme aux ſecondes ſemailles environ 50 ſcheffels d'orge, meſure de Dreſde, on met tous les ans du treffle d'Eſpagne que l'on ſeme de la même maniere que la navette auſſi-tôt après que l'orge eſt ſemée. Après l'une & l'autre ſemailles, on herſe la terre. Pour 5 ſcheffels d'orge, on jette une metze de treffle. On peut auſſi ſemer le treffle avec le ſeigle, l'avoine, les veſces, lorſque les champs doivent ſe repoſer. Un champ d'un ſcheffel d'orge peut produire la même meſure de ſemence de treffle.

Pour tirer la ſemence du treffle, dès que la gouſſe qui la contient eſt aſſez ſéche pour qu'on puiſſe preſque l'écraſer ſous les doigts, on le fauche pendant la roſée du matin, on le met en tas l'après midi, & on l'y laiſſe juſqu'à ce que la ſueur des tiges ſe ſoit diſſipée : par-là, le treffle fauché trop tôt acquiert encore de la maturité. Enſuite on le met dans un endroit bien expoſé à l'air. On le bat en hiver pendant les fortes gelées. De tems en tems, il faut remuer la ſemence ; la meilleure eſt celle qui ſort le plus aiſément de ſa gouſſe. On jette dans des ſacs que l'on met au four le lendemain du jour qu'on y a cuit, & qu'on laiſſe là vingt-quatre heures, les gouſſes dont les graines n'ont pu être détachées par le fléau qui fait ſon effet après cette précaution.

Le treffle ne réuſſit pas auſſi bien, lorſque l'humidité regne trop long tems, que quand il fait bien ſec au tems où il mûrit. Pendant vingt-trois ans conſécutifs, il n'eſt arrivé qu'une ſeule fois que la gelée lui ait nui, ſçavoir en 1767 que tout fut gelé dans les jardins. Les prairies artificielles de treffle ſervent à nourrir le bêtail en été & en hiver. Les vaches y ont ici de l'herbe juſqu'au ventre, & nous avons des vaches de Friedland qui ne ſont pas de petite taille. On en nourrit le bétail & les chevaux en le leur donnant tant en herbe qu'en foin. Avant de mener le bétail pâturer dans les prairies de treffle, il faut lui faire parcourir pendant quelques jours les champs de ſeigle qui repoſent, pour leur épargner une diſſenterie qui les feroit maigrir. Après cela, on le conduit, le matin, dans un pré de treffle, & l'après-midi dans un autre, afin qu'il n'en mange pas juſqu'à ſe dégoûter. Il faut empêcher que le bétail accoutumé à cette nourriture, n'aille par un tems humide dans un endroit encore trop frais, parce qu'il mangeroit trop. Cet excès oblige quelquefois de le tuer, la choſe arrive au meilleur bétail.

Ou ne doit donner du treffle aux chevaux que quand il eſt en fleurs. Dans cet état, ils l'aiment beaucoup & il leur fait du bien. Les premiers jours, pour éviter la diſſenterie, il faut qu'on leur donne moitié foin, moitié treffle.

On remarque qu'il va très-peu d'abeilles ſur les fleurs du treffle, quoique très-douces.

Ce qui reſte du treffle brouté par le bétail, étant retourné par le labour, fait un demi-engrais pour le champ.

2. Pluſieurs Particuliers de l'Electorat de Saxe ſe ſont adonnés à la culture du treffle de Hollande ; & ils ont bien réuſſi par la méthode ſuivante. On prend un demi-ſcheffel de graine de treffle, meſure de Dreſde, pour un terrein de 40 verges en quarré, où l'on met ordinairement deux metzes de ſeigle. La plante eſt ſujette à manquer, ſurtout s'il fait beaucoup d'humidité, quand elle eſt en fleurs. On renouvelle le treffle de trois en trois, & même de deux en deux ans. Lorſqu'il a trois ans, on en laiſſe autant qu'il en faut pour fournir la ſemence de l'année ſuivante. On ne coupe dans ce cas les plantes que lorſqu'elles ſont bien mûres ; ce que l'on reconnoît lorſque les alvéoles qui contiennent la graine ſont d'un brun fort obſcur, & que la feuille eſt bien noire. On obſerve de ne les couper qu'après un tems bien ſec.

Si l'on bat le treffle, il y a pluſieurs conditions à remplir. 1°. Il faut le dérober aux rayons du ſoleil & le battre le plutôt poſſible : lorſqu'on ne fait cette opération qu'en hiver, il faut garder le treffle en un lieu fort aéré. 2°. On ſépare la paille battue de la graine qui ſe trouve ſur l'aire, & l'on recommence à battre & retourner pluſieurs fois cette paille. 3°. On paſſe ce qui a été battu, d'abord par un crible groſſier, & enſuite dans un crible plus fin. 4°. Ce qui, à cette derniere opération, reſte dans le crible ſe met dans des ſacs ſans qu'on les preſſe, pour être gardé dans un endroit ſec ou mê-

me chaud pour qu'il ſéche. Ceux qui ſe ſervent pour cela de four, gâtent ordinairement leurs ſemences. 5°. Lorſque le treffle eſt bien ſéché, on le bat de nouveau, on le crible encore, & l'on continue juſqu'à ce qu'il ne reſte preſque plus rien dans le crible. La pouſſiere de la ſemence de treffle, ou plutôt l'enveloppe de la graine, ſe donne au bétail mêlée avec du fourrage.

II.

Obſervations utiles pour la conſervation des mûriers.

Nous avons parlé pluſieurs fois dans notre Gazette de la maladie dont les mûriers blancs ſont attaqués depuis pluſieurs années en divers cantons de l'Italie. Pendant que leurs parties ſaines ſemblent annoncer la vigueur, ils périſſent branche à branche, juſqu'à ce qu'enfin le tronc pourriſſe. Cette maladie épidémique a déſolé pluſieurs Provinces. Les Géorgiphiles du pays en ont à l'envi recherché la cauſe & le remede avec une ardeur que l'on ne conçoit que quand on penſe, & que l'on ne ſent que quand on penſe en Citoyen éclairé. On formeroit un gros volume des écrits publiés à ce ſujet. Le haſard ſemble avoir indiqué un moyen ſimple d'arrêter le mal. M. Griſelini a publié dans ſon Journal d'Italie N°. 16, du 10 Octobre, une Lettre par laquelle M. l'Abbé Jean-Antoine Battava, de Rimini, rend compte de ce fait intéreſſant. M. le Comte Galeazzo Cima avoit l'année derniere dans un champ deux mûriers réduits à un tel état qu'ils ne préſentoient aucune apparence de vie. Comme ils étoient vieux, il ordonna de les arracher. On creuſa tout au tour, & l'on découvrit les groſſes racines. Les pluies ſurvinrent, l'hiver arriva, on ne ſongea plus aux mûriers, leurs racines reſterent à nud. Au printems, ces arbres ont repris tant de vigueur qu'ils ſe ſont couverts de rameaux & de feuilles comparables aux produits des mûriers les plus beaux & les plus forts. Cette obſervation ne ſera pas vaine en Italie, comme elle pourroit l'être ailleurs. On ſe diſpoſe à y ſuivre l'indication de la nature qui peut-être ne ſe borne pas à cette eſpece d'arbres & à ce genre de maladie.

Dans divers cantons, on a ſauvé beaucoup de mûriers attaqués de la même maladie, cauſée par la ſurabondance d'eau, en perforant le tronc au pied ou par le haut & aux endroits attaqués pour en tirer la partie de la moëlle gâtée &c.

III.

Lettre au ſujet du Tableau annuel *du progrès des Arts* &c.

MONSIEUR,

Vous avez toujours paru prendre le plus vif intérêt à tout ce qui pouvoit conçourir aux progrès des Sciences & des Arts. Les avis que vous avez bien voulu me donner dans la Gazette d'Agriculture au ſujet du *Tableau annuel des progrès de la Phyſique, de l'Hiſtoire naturelle & des Arts*, en ſont une preuve. Je les ai ſuivis le plus exactement qu'il m'a été poſſible dans le ſecond volume que je me propoſe de publier. Le plan que j'ai tracé & la maniere dont je l'ai rempli vous prouveront que je ſçais écouter mes Maîtres & que rien ne m'eſt plus cher que leurs conſeils. L'Ouvrage ne ſera plus diviſé qu'en trois parties. La 1re. renfermera des Mémoires intéreſſans relatifs à la Phyſique, à l'Hiſtoire naturelle & aux Arts. J'ai mis à la tête de cette partie un Mémoire de ma compoſition *ſur les moyens de créer des Sçavans & des Artiſtes, & ſur pluſieurs projets patriotiques*. La 2e. eſt une analyſe raiſonnée de tous les Ouvrages de Phyſique, d'Hiſtoire naturelle &c, qui ont paru pendant 1772, ſuivie d'une notice raiſonnée des Peintures, Gravures, Muſique &c, qui ont paru pendant la même année. Les Annales de la Phyſique, de l'Hiſtoire naturelle & des Arts forment la 3e. partie. Je me ſuis appliqué à les rendre intéreſſantes, j'ai ſouvent conſulté votre Gazette & votre Journal, & j'ai oſé quelquefois joindre des réflexions aux faits que je rapporte.

J'avois promis de faire paroître ce volume le 1 Janvier 1773, mais je prie le Public de faire attention que le Calendrier Aſtronomique que je plaçois à la tête m'impoſoit cette néceſſité. Le retranchement que j'en ai fait, ainſi que de toute la partie Aſtronomique me diſpenſe de tenir ma promeſſe & me met à même de completter la partie des Annales, qui peut être n'eſt pas la moins

intéreſſante pour les Citoyens. D'ailleurs la forme nouvelle que je donne à mon Livre le rend un Livre de fonds & de Bibliothéque, puiſqu'il ſera déſormais le dépôt de nombre de Mémoires peu ou point connus & qu'il renfermera les *Archives* des Sciences & des Arts, permettez-moi cette expreſſion.

Le volume que je vais mettre au jour, paroîtra ſur la fin de Janvier ou au plus tard au commencement de Février, chez *Coſtard, Libraire, rue S. Jean-de Beauvais*, où ſe trouve le volume de 1772.

Je vous prie de rendre ma Lettre publique par la voie de votre Gazette & de votre Journal, s'il eſt poſſible. J'attends cette grace de votre complaiſance & du zele que vous montrez pour encourager les talens. Je ſuis &c. *Signé*, DUBOIS.

Paris, ce 6 Novembre 1772.

IV.

AVIS.

MM. les Abonnés de la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture &c, des mois de *Novembre* & *Décembre* 1771, ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leur abonnement au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes Saint Sauveur à Paris, s'ils deſirent que ces Ouvrages leur parviennent ſans interruption.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 23 Octobre 1772.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⅌ .	143 ⅜
Annuités conſol. à 3 p ⅌	87 ½
Annuités réduites à 3 p ⅌	
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌ .	89 ⅜
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⅌	92
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⅌	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅌	
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	85 ½
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⅌ .	181
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	81 ¾
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌ . .	
Billets de Loterie pour 650,000 l. a 13 l. . .	12 ℔ 17 ß 6
Long ann. non rachetables à différents termes .	26
Annuités avec ſurvivances de 1765	
Long. ann. ſans cap. 1745, 46, 57 ; 1761 & 62.	.... *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⅌.	3
Billets de la Marine à 4 p. ⅌ *Eſcomp.* . . .	2 ¼

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 23 Octobre.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances. .	35 11
Dito, à vue	35 6
Hambourg, à deux uſances ½	33 11
	Deniers.
Paris, à un jour de date. . .	30 ⅜
Dito, à 2 uſances.	30 ⅞
Bordeaux à 2 uſ.	30 1 ¼
Cadix	38 5 ⅜
Liſbonne.	65 12 ½
Livourne.	48

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 23 Octobre.

L'ONCE.

	℔ ß d.
Or monnoyé	3 18 6
dito en barres	3 18 0
Pieces de huit. Grandes pillares . . .	5 4 ⅝
Pieces de huit. d°. petites	5 4 ⅝
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5 4 ½
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5 4 ½
Argent en barres	5 5

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 4 Novembre 1772, au Samedi 7 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20 liv. 10 ſ. à 26 l. 10 ſ. *le ſeptier; idem* nouveau, de 16 l. 10 ſ., 22 à 27 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 18 à 26 l. Le ſeigle, de 12, 14 à 16 liv. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv. 10 ſ., 10 liv. 10 ſ. à 11 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 4 Novembre 1772 au Samedi 7 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 22, 22 l. 10 ſ. à 23 l. 10 ſ.; *idem* nouvelle, de 20, 22 l. 10 ſ. à 23 l.; *idem* au Port de la Grêve 22 l. *le ſept.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 10 Novembre 1772, de 50 à 51 l.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 10 *Novembre* 1772.

		H	ß	
Or de Portug. à . .	722			} *marc.*
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	97	15		} *once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	} *marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du* 10 *Novembre* 1772.

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Londres	31 $\frac{1}{8}$ à 3 16^{e}.
Hambourg	184 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 5
Cadix	15 3
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Saints*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1772.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1295 97 $\frac{1}{2}$ . .	1297 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	290	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 7 Nov. 1772.		Du Lundi 9.		Du Mardi 10.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Goſſey, ſix prem. mois 1772.	E.	Certain, ſix p. mois 1772.	C.	Defrance, ſix p. mois 1772.	E.
Clouet, *idem.*	G.	Creuzé, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Delarue pere, *id.*		Thevenin, *idem.*		Defays, *idem.*	J.
Lenoir, *idem.*	H.	Delamotte, *idem.*	F.	Marſollier, *idem.*	
Caron, *idem.*	J.	Maſſon, *idem.*	H.	Cauchy, *idem.*	
. . . . .		. . . . .			
. . . . .		. . . . .		*Pour le Mercredi* 11.	
. . . . .		. . . . .			
. . . . .		. . . . .		Radix, ſix prem. mois 1772.	C.
. . . . .		. . . . .		Roytier, *idem.*	
. . . . .		. . . . .		Gautier, *idem.*	F.
. . . . .		. . . . .		Deſplaces, *idem.*	L.
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 10 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 14 *Octobre.*

LE Gouvernement a invité les Négocians de la Poméranie Suédoise à tirer ſurtout de l'Etranger le plus de grain qu'il leur ſeroit poſſible pour le faire paſſer dans le Royaume. La diſette ſe fait encore ſentir dans quelques Provinces. La Poméranie Suédoiſe a fait une aſſez bonne récolte ; mais elle a été ſi dépourvue les deux dernieres années qu'elle a aujourd'hui de grands beſoins. A l'exception du ſarraſin, on a recueilli beaucoup de grains en Scanie où l'on croit que des intrigues étrangeres ont entretenu la diſette, l'année derniere. La Police eſt ici attentive à punir les fraudes, & elle a derniérement condamné pluſieurs Boulangers à de fortes amendes pour avoir vendu du pain court de poids. La fraude eſt un vrai délit ; la certitude & la célérité de la peine ſont les ſeuls freins qui arrêtent l'injuſtice.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Octobre.*

Ici comme ailleurs, on travaille à faire les amas les plus conſidérables de grains ; c'eſt une reſſource ou pour les Peuples ou pour le Gouvernement. Le commerce eſt engorgé de toutes parts. De 148 bâtimens qui ont derniérement mouillé dans le Sund, il n'y en avoit que ſix chargés de grains.

La Régence d'Alger ayant reçu les préſens de notre Cour, ſans vouloir remplir les conditions de la paix que nous avions achetée, le Gouvernement projette une nouvelle expédition contre cette Ville. Nos Négocians qui ſe ſouviennent du ſuccès de la derniere, n'oſent plus porter leurs ſpéculations juſques ſur la Méditerranée. La Députation du Commerce a fait avertir les Patrons & Capitaines de ne prendre ſur leurs bords aucun Maure, attendu la défenſe que l'Empereur de Maroc a faite aux vaiſſeaux Européens de conduire aucun de ſes Sujets hors de ſes Etats.

La Compagnie Aſiatique, dans ſon Aſſemblée du 12, a chargé les Commiſſaires, Rédacteurs de la derniere convention, de répondre aux conſidérations oppoſées à cette convention par huit Intéreſſés, & de la juſtifier à la prochaine Aſſemblée.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 17 *Octobre.*

Le Magiſtrat de cette Ville vient de défendre de nouveau l'exportation du ſeigle, juſqu'à ce qu'il y ait dans nos magaſins plus de 3000 laſts en réſerve, pour notre conſommation. Les circonſtances ne permet-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

t ent pas de s'étonner qu'il y ait tant de grains en Eu rope, & qu'ils y ſoient ſi chers. Le ſeigle ſur-tout eſt à un prix exceſſif dans les principaux Marchés du Nord.

Quelques-uns des Négocians qui ſont revenus ici, ont repris le cours de leurs affaires. Pluſieurs Marchands & autres Habitans des diſtricts tombés en partage à la Ruſſie, portent ailleurs leur induſtrie & leur argent.

DE PRESBOURG, *le* 16 *Octobre.*

LL. MM. II. ont ordonné de creuſer dans es montagnes qui ſéparent la Pologne de la Hongrie, une grande route pour établir la communication & faciliter le commerce entre les deux Etats. Il eſt queſtion d'un plan pour ouvrir un nouveau commerce ſur la Méditerranée par la voie de Trieſte & de Veniſe. On eſt fondé à croire que le commerce de l'Europe changera entiérement de face du côté du Nord. Nous aurons bientôt là-deſſus des éclairciſſemens très-importans.

Divers travaux ſeront inceſſamment entrepris pour la jonction de pluſieurs rivieres; ils mettront les Négocians des Etats ſeptentrionaux de la Maiſon d'Autriche dans la poſition la plus favorable pour leur commerce réciproque.

DE VIENNE, *le* 15 *Octobre.*

Le Gouvernement vient de publier une Ordonnance très-ſalutaire, en vertu de laquelle les cadavres des perſonnes dont la mort ſera bien conſtatée, ſeront couverts de chaux vive lorſqu'on les mettra dans le cercueil, afin que leurs exhalaiſons ne répandent pas la contagion & la mort aux environs des cimetieres.

DE HALL, *le* 14 *Octobre.*

M. Nietzke, Profeſſeur de notre Univerſité, a trouvé le ſecret d'embaumer les corps de façon qu'ils conſervent la conſiſtance & l'odeur des momies d'Egypte. C'eſt ainſi qu'il vient d'embaumer le corps du jeune Baron de Schimmelmann qui ſe noya, il y a quelque tems, dans la Sale. La publication de ce ſecret ſeroit très-utile ſurtout pour l'Anatomie.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 13 *Octobre.*

On écrit que le Gouvernement de Veniſe a renouvellé & confirmé, par un Edit du 3, les loix pénales contre ceux qui gâtent les rues, les ponts & les puits de cette Capitale.

On mande de Monaco que ſur la fin de Septembre, il tomba à Roquebrune une groſſe grele qui dévaſta toute la campagne. Ces nouvelles ajoutent qu'une ſecouſſe de tremblement de terre arrivé dans les montagnes du Tyrol appellées glaciales, a cauſé dans cette Province un dommage de plus de trois millions de florins. Les Villes de Brixen, de Bolzano, de Meron, ont couru riſque d'être enſevelies ſous les eaux des fleuves & des rivieres débordés. Dans un des Fauxbourgs d'Inſpruck l'eau s'eſt élevée à la hauteur de dix pieds. Le dommage des Salines de Hall monte à plus de cent mille florins. A un quart de lieue d'Inſpruck, les chemins ont été couverts de débris de montagnes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 25 *Octobre.*

Il ſe forme ici une aſſociation, dans le deſſein de réduire les prix des denrées communes en faveur des Pauvres, pendant l'hiver.

Des lettres de l'Iſle Saint-Jean portent qu'un grand nombre de François font des apprêts pour paſſer l'hiver à Terre-Neuve.

Nous apprenons que l'équipage d'un navire François mouillé à Buiſſo ſur la côte d'Afrique a été empioſonné par les Naturels du pays tranſportés à bord; & qu'ils ſe ſont enſuite ſauvés avec leurs femmes.

Il y a un projet formé de peupler & cultiver la petite Iſle de Lampedouſe, ſituée entre Tunis & Malthe. On aſſure qu'un Prince d'Italie eſt entré en traité avec les Régences Barbareſques pour le mettre à exécution & aſſurer au commerce la navigation libre.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 26 Octobre.*

Quoique la récolte des grains ait été des plus abondantes en Barbarie, les Régences ont défendu ou limité l'exportation. Il regne des maladies sur ces côtes, & l'on a cru devoir prendre à Cadix des précautions pour s'en garantir. On rencontre en-deçà & en-delà du détroit beaucoup de Corsaires Marocains auxquels les bâtimens sont contraints d'exhiber leurs expéditions, & même quelquefois de donner des instrumens de mer.

On assure que les bâtimens neutres, ci-devant arrêtés par ordre de l'Amiral Spiritoff, ont été relâchés avec leurs cargaisons, par ordre du Comte d'Orloff.

Dans le terrible incendie arrivé à Smyrne le 25 Août, le quartier des Francs n'a point souffert; mais les pertes énormes essuyées par les Habitans & sur-tout par les Juifs, rejailliſſent sur eux. De 12100 que l'on comptoit dans le quartier des Juifs, il n'en est resté que 106. Le feu qui a duré trente heures a consumé la troisième partie de la Ville.

DE BORDEAUX, *le 26 Octobre.*

Les retours de l'Amérique ont été assez abondans cette année; cependant les prix de ses marchandises se sont assez soutenus. Le désastre affreux arrivé aux Cayes la nuit du 4 au 5 Août aura d'autant plus d'influence sur cet objet qu'outre les récoltes, les Habitans ont perdu beaucoup de Negres & de bestiaux.

DE TOULOUSE, *le 28 Octobre.*

Les dommages inappréciables causés par la derniere inondation ne seront de longtems réparés; cependant les malheureux ont trouvé des secours dans la charité de nos Concitoyens. Une quête que MM. les Capitouls ont faite dans tous les quartiers, a produit une très-grosse somme. Chaque Corps de métier a fait aussi une bourse particuliere pour concourir à cette bonne œuvre. Les Comédiens ont donné une représentation au profit des Pauvres de l'Hôpital de *S. Jacques* & de celui de la *Grave*; le premier a essuyé une perte de plus de cent mille livres; le second a presque autant souffert.

DE MONTPELLIER, *le 28 Octobre.*

Dans le courant de Septembre, les pluies & les débordemens ont répandu la désolation dans plusieurs cantons du bas Languedoc. Vers la fin du mois, les campagnes d'Aubenas ont été submergées, ses vendanges ruinées, partie de ses bestiaux noyés &c. Le pont construit sur le canal qui sert à la teinture a été emporté trois fois en cinq semaines.

L'ouverture des Etats se fera le cinq du mois prochain.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le 29 Octobre.*

Les vendanges se sont faites dans ces cantons par le plus beau tems que l'on pût desirer: elles n'ont point trompé les espérances qu'on en avoit conçues. Il y a eu une quantité de raisins prodigieuse & telle qu'on ne se souvient pas d'en avoir vu une pareille depuis vingt ans.

La récolte du bled noir ou sarrasin a été aussi des plus complettes. Cette espece de grain est ici d'un grand usage parmi les gens de la campagne qui en mêlent la farine avec celle du seigle pour en faire du pain. L'on espere en conséquence que le seigle & le froment diminueront beaucoup de prix, & se vendront un tiers de moins que l'année derniere.

DE LILLE (*en Flandre*), *le 30 Octobre.*

Les prix des huiles de colsats commencent à baisser insensiblement depuis quelques jours que les vents ont été favorables à leur fabrication.

DE ROUEN, *le 2 Novembre.*

Les vols commis depuis quelque tems dans cette Ville & aux environs, ont donné lieu à une Ordonnance de Police du 6 du mois dernier, par laquelle il est enjoint aux Commissaires de faire arrêter les Rodeurs de nuit & toutes les personnes susp[ec]-

tes, de faire obſerver aux Aubergiſtes & gens tenant chambres garnies les Réglemens, de faire fermer les cabarets & les cafés, d'empêcher les aſſemblées nocturnes & la proſtitution publique, de veiller à ce que perſonne ne donne aſyle aux vagabonds, que les Orfevres, Frippiers &c, tiennent regiſtre de leurs achats & de leurs ventes, que les rues & les places ſoient sûres & libres, que les Boulangers vendent le pain au poids & ne le livrent pas ſans l'avoir peſé &c. Ces précautions n'ont pas été infructueuſes ; on a déjà arrêté nombre de perſonnes ſuſpectes.

Les prix des grains tendent toujours à des diminutions légeres. Nous recevons du cidre de la Baſſe-Normandie.

Le Libraire Machuel, rue S. Lo, vient de mettre en vente *l'Almanach du Commerce* où l'on trouve les Foires & les Marchés de la Province, les détails de notre négoce, nos Manufactures, le cours du change &c.

De Tours, *le 3 Novembre.*

Quoique l'on ait dit contre l'écobuage, les vrais Agriculteurs n'ont pas été affectés de ces vaines clameurs ; & il y en a qui ſe diſpoſent à l'employer pour de nouveaux défrichemens.

L'Arrêt du Conſeil du 3 Mai 1720, époque de la conſtruction des grandes routes, avoit ordonné à tous les Propriétaires d'héritages tenant ou aboutiſſant aux grands chemins & branches d'iceux, de les planter d'ormes & autres arbres. Les Propriétaires Riverains de ceux de notre Généralité, avoient négligé de ſe conformer à ces diſpoſitions. Par un Arrêt du Conſeil du 6 Septembre dernier, S. M. a ordonné que les routes de cette Généralité ſeroient plantées d'une maniere uniforme ; qu'à cet effet les arbres néceſſaires ſeroient livrés *gratis* aux Propriétaires des champs contigus ; que faute par eux de faire cette plantation, elle ſeroit faite par les Seigneurs Hauts Juſticiers, & à leur défaut, aux frais & au profit de S. M. ; que ces arbres ſeroient armés d'épines, que les Particuliers qui les offenſeroient ſeroient pourſuivis extraordinairement comme malfaiteurs, & que les gardiens ou conducteurs de bœufs, vaches, moutons, chevres & autres beſtiaux, ne leur laiſſeroient brouter ou endommager leſdits arbres &c.

Les vendanges de toute notre Province ſont à peu près faites : les plus tardives ont été celles de a Paroiſſe de Vouvray & autres endroits voiſins à deux lieues de cette Ville, où l'on ne recueille que des vins blancs deſtinés, en majeure partie, pour Paris & la Flandre.

Les Propriétaires des vignobles, ſi l'on en excepte quelques cantons dont les vignes ont été maltraitées par les gelées du printems ou par la grêle, ont été en général agréablement trompés dans leurs eſpérances. Le raiſin a plus rendu qu'il ne ſembloit promettre, en ſorte qu'au lieu d'une demi-récolte que l'on attendoit, on a eu deux tiers de récolte.

Les vins communs tant rouges que blancs, leſquels forment le principal produit de la Province, ſont généralement verds, à cauſe de l'inégale maturité des raiſins, & que tout paſſe dans la cuve & ſous le preſſoir : mais on ſe flatte que l'hiver corrigera ce défaut & qu'ils ſeront très-bons.

Les vins nobles & autres que fourniſſent les crûs recommandables, ſeront délicats & parfaits. Les ſoins particuliers que l'on apporte à les faire les diſtinguent toujours par cette qualité qui les rapproche ſouvent des bons vins de Bourgogne, ſur-tout dans les années où les chaleurs ſont vives & conſtantes, comme dans celle-ci. Le triage des grains verds, ſecs ou pourris qu'on rejette ſcrupuleuſement ainſi que les nerfs de la grappe, les garantiſſent abſolument des vices dont ils ne pourroient être exempts, ſans ces ſages précautions.

Les prix ne ſont pas encore fixés : il n'y a point de demandes, & il eſt à craindre pour les Propriétaires qu'ils ne ſoient fort au-deſſous de ceux où ils ſe propoſent de vendre en cas de concurrence, tous les vignobles de France ayant aſſez généralement bien rendu.

Juſqu'au 22 du mois dernier, nous avons eu un très-beau tems pour les ſemailles des bleds : mais les Laboureurs n'en ayant pas tous profité, les plus négligens pourroient bien ſe repentir de leur lenteur. Un orage aſſez violent accompagné d'un vent impétueux, de grands coups de tonnerre & d'une pluie abondante, commença le 25 à déranger le tems. Le 31, un ſemblable orage,

précédé d'une chaleur à un degré où il eſt fort extraordinaire de la voir la veille de la Touſſaint où nous ſommes arrivés ſans gelée, a ſemblé déterminer le tems à une humidité qui ſeroit nuiſible à la culture & aux productions de la terre.

La cherté du pain qui vaut, le commun 3 ſ., & le blanc 4 ſ., prix ſur lequel les denrées courantes ſe fixent, fait craindre que l'hiver ne ſoit pas exempt de miſere pour le Peuple.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur divers articles de la Gazette. De Seurre le 29 Juillet.

M.

J'ai l'honneur de vous adreſſer différentes obſervations ſur des articles de votre Gazette : s'il y en a qui méritent quelque attention, vous en ferez l'uſage que vous jugerez à propos.

1°. La plûpart des Programmes publiés par les Académies, ne le ſont pas aſſez-tôt pour qu'on ait le tems d'en réſoudre les queſtions. Je ſouhaiterois que l'annonce des Livres utiles fût plus ſoignée dans votre Gazette ; cet objet lui appartient eſſentiellement (1). Je ſuis ſurpris que vous n'ayez pas annoncé *l'Almanach du Commerce.* (*Almanach général des Marchands, Négocians & Commerçans de la France & de l'Europe, contenant l'état des principales Villes commerçantes, la nature des marchandiſes ou denrées qui s'y trouvent, les différentes Fabriques relatives au commerce : avec les noms des principaux Marchands, Négocians, Fabricans, Banquiers, Artiſtes &c ; & une Table générale par ordre alphabétique de tout ce qui a rapport au commerce. A Paris, chez Valade,* in-8°.).

Il faudroit auſſi que les Libraires euſſent l'attention de marquer le prix des Livres ; ſans quoi l'on eſt obligé d'écrire pour le ſçavoir & de multiplier les commiſſions.

2°. Vous avez annoncé le preſſoir de M. Vallet, Curé de Colombe ; j'en ſuis fort curieux. J'ai ajouté quelques parties à la preſſe dont je me ſers pour mes cires & mes ſuifs. Dans l'intérieur de l'auge je fais mettre tout au tour des linteaux de bois, coupés en biſeaux des deux côtés, cloués perpendiculairement les premiers ſur le devant & le derriere de l'auge, & les autres ſur les côtés : de maniere qu'ils forment des rainures où coule la matiere qui ſort du deſſus du pain à meſure qu'on le preſſe, & gagne le fond de l'auge garni de quatre ou cinq petits plateaux échancrés en-deſſous. La matiere trouvant ainſi de tous côtés des iſſues, s'écoule par le trou du devant de l'auge où il doit y avoir un peu de pente. Si le pain, ſuivant la coutume de tous les Ouvriers, touche immédiatement les côtés & le fond, il n'y a que la matiere qui pénetre le pain ſur le devant de l'auge, qui puiſſe s'écouler : il y a donc un grand déchet & une perte conſidérable à laquelle les Ouvriers ne font pas ſeulement attention, parce qu'ils ne ſongent qu'à ſuivre la routine.

3°. J'ai vu des Jardiniers enfouir en terre du chanvre verd pour chaſſer les taupes. Par les obſervations que j'ai faites, ce moyen peut être plus efficace pour chaſſer les courtilleres appellées ici *barberotes* : elles fuient les terres à chanvre. Ceci a trait à la remarque ſur la deſtruction des inſectes du N°. 15 de la Gazette.

4°. Quant à l'eſſai du bled de Barbarie que l'on fait en Allemagne, ſuivant votre annonce, je dirai qu'on en cultive beaucoup dans la Breſſe & aſſez ici. Ce bled, à ce que je crois, craint moins que tout autre les intempéries de l'air, puiſque je vois, chaque année, qu'il eſt bien fourni, avec des tiges hautes, des pailles fortes, des épis longs & très-barbus. Je ne le crois pas ſujet au charbon. Nos Boulangers m'ont aſſuré qu'il ne faiſoit pas le pain beau ; mais la culture n'en eſt pas moins utile, eu égard ſur-tout à la quantité & à la beauté de ſes tiges.

(1) *Nous ne croyons pas avoir jamais négligé cet article : quelque attention que nous lui donnions, il n'eſt pas poſſible qu'il ne nous échappe quelque Ouvrage : c'eſt aux Auteurs & aux Libraires à nous mettre dane le cas de réparer ces omiſſions. D'ailleurs notre Gazette ne comporte que des notes très-courtes ; c'eſt dans notre Journal que l'on trouve des analyſes & des extraits faits, autant que nous en ſommes capables, de maniere à offrir la ſubſtance des Livres, & quelquefois même à tenir lieu des Ouvrages. Nous prions nos Lecteurs de vouloir bien vérifier à cet égard notre exactitude & nos ſoins.*

5°. On demande dans le Comté Nantois une méthode sûre pour connoître les différentes especes de marne &c : il faut avoir recours aux acides pour distinguer leurs qualités. La Province d'Artois, entr'autres, pourroit donner beaucoup de lumieres sur les qualités & les quantités à employer, l'usage de la marne y étant si commun sur tout du côté de Hesdin. Plus je voyage, plus je reconnois qu'il y en a presque généralement dans les terres ; & je crois que M. de Sutiere a eu raison de dire que chaque terre avoit la marne qui lui étoit convenable. Il ne s'agit donc que de chercher ; car toute terre n'en a pas généralement dans toutes ses parties. En revenant l'année derniere de Tournus, je vis à quatre lieues d'ici, au bas d'une hauteur, des lits de marne de 5 à 6 pieds d'épaisseur, & à peu de distance des couches moindres & séparées. A partir du point de cette hauteur, cette marne est à 200 pieds de profondeur au moins : il s'en trouve à fleur de terre. Elle est beaucoup plus commune dans les bas-fonds.

6°. Vous avez parlé, M., d'un arbre qui, transplanté, a rapporté deux fois du fruit. La même chose m'arriva, il y a quelques années. J'avois un jeune arbre de mirabelle placé entre un de moyeux & un de reine-claude. Etant trop ombragé, il ne profitoit pas ; je le transplantai à l'aise, il pousSa du fruit deux fois.

7°. On demande quelle est la meilleure méthode de réduire ou de cuire le charbon &c. Peut-être mes observations seront-elles agréables à ceux qui voudront travailler sur ce sujet. Je ne puis parler que des meules perpendiculaires.

On nettoye une place, & l'on en range l'herbe tout autour pour s'en servir au besoin, & l'on fait de même de la terre qu'on en retire. Le terrein applani, on plante une perche au milieu ; on met au pied de la perche, sur-tout du côté où sera mis le feu, de menu bois très-sec, de l'herbe séche & autre matiere inflammable. Pendant que les femmes & les enfans amenent le bois de corbe &c, dans des brouettes, des hommes le rangent autour de la perche en l'inclinant un peu à l'autre bout & laissant une ouverture entourée de bois très-sec pour y mettre le feu. On fait plusieurs rangs suivant la circonférence qu'on veut donner à la meule. La meule formée de rangs placés les uns sur les autres représente un dôme ou un cône. On jette après cela & l'on arrange également l'herbe par-dessus le bois afin que la terre dont on doit la couvrir ne pénetre pas dans la meule. On frappe cette terre avec des pêles faites exprès pour la raffermir. D'espace en espace on fait des trous de 2 pouces de diametre, un peu éloignés, dans toute la circonférence, afin que la fumée ait des issues, & que le feu qu'on met par l'ouverture pratiquée ne s'étouffe point. Quelquefois le bois cuit trop vîte dans le milieu, elle s'affaisse & jette feu & flamme avec bruit. Le Charbonnier monte promptement sur la meule & jette de la terre sur l'ouverture : s'il tardoit trop, il y auroit beaucoup de déchet & le charbon ne seroit pas de bonne qualité. Quand le tems est trop humide, on est quelquefois obligé de découvrir un peu le milieu de la meule, si l'humidité empêche que le bois de la plus basse rangée ne recuise. Quand il y a de fréquens orages, on met une claye du côté où ils viennent pour empêcher qu'ils ne troublent la cuisson. Le vieux bois n'est point avantageux ; le bois trop verd ne cuiroit pas assez aisément ; il faut choisir un juste milieu. J'ai souvent observé chez un de mes parens où il se faisoit beaucoup de charbon, que les bas rangs n'étoient jamais bien cuits. En garnissant horisontalement la terre de bois de moule refendu, la cuisson seroit plus parfaite.

8°. Le chandelier, annoncé en réponse à la demande de Saxe, me paroît cher. Il s'en fabrique de fer blanc à très-bas prix ; voici leur construction. Le pied en est plus large & plus applati que celui des chandeliers ordinaires. On soude, par-dessous, une piece de fer blanc, & l'on en remplit le vuide de matiere pesante par l'ouverture où doit être soudé le cilindre creux destiné à contenir le ressort & la chandelle, afin que le chandelier ne se renverse pas facilement. Le ressort n'est qu'un fil de fer crû & entortillé, à claire-voye, qui monte jusqu'au-dessus du cilindre autrement douille, soudé au pied du chandelier. Au-dessus de la douille, il y a extérieurement deux petits *arrêts* séparés où s'emboîtera la bobeche qui, au moyen de deux petits crochets glissans, avec un quart de tour sous ces arrêts, tient solidement. Au-dessus de la bobeche, ou soude un champignon ou cône bas percé dans son milieu par où passe la meche de la chandelle. En posant la chandelle sur le ressort,

il ſe refoule juſqu'à ce qu'on puiſſe arrêter la bobeche. La chandelle allumée, à meſure qu'elle s'uſe, preſſe moins le reſſort, & il monte juſqu'à ce qu'elle ſoit entiérement conſumée. La chandelle ne coule pas extérieurement ; mais la pointe du champignon échauffée doit la faire couler en dedans. On ſent bien qu'il y a une proportion à garder pour la hauteur du chandelier & du reſſort, relative à la longueur de la chandelle.

9°. On a répondu à une demande concernant la plante cap-jaſmin, qu'elle ne réuſſiroit pas en France. L'Auteur de la demande ſe propoſoit d'en tirer une teinture rouge pour l'uſage de ſon Art : j'aurai l'honneur de le prévenir que j'ai dans mon jardin une plante que je crois étrangere & dont j'ignore le nom, très-propre peut-être à remplir ſes vues. Elle a actuellement 7 à 8 pieds de haut, & elle eſt en fleur. Il en ſort une grappe allongée & cônique dont le grain reſſemble à celui de la mauve, excepté qu'à ſa maturité qui arrive vers la fin de l'automne, il devient noir. Pour peu qu'on manie ce fruit, il rougit les doigts d'un rouge vif & éclatant ; & l'eau de même pour peu qu'on y en mette. La graine qu'il contient eſt d'un rouge clair : on m'a aſſuré qu'avec la préparation convenable, elle donneroit une teinture ſupérieure à celle de la cochenille : je crois qu'on pourroit tirer plus d'avantage du ſuc du fruit.

Cet objet mérite peut être beaucoup de conſidération. Si l'Auteur de la demande ſouhaite de cette graine, il n'a qu'à me le faire ſçavoir par la voie de la *Gazette d'Agriculture ;* je lui en enverrai quand elle ſera mûre, à l'adreſſe qu'il m'indiquera, avec une inſtruction ſur le tems de la ſemer & de la tranſplanter. Je pourrai même lui envoyer, ſi cela lui fait plaiſir, des plants au mois de Mars prochain ; ce qui, dès la premiere année, le mettroit à portée de juger s'il pourroit en tirer parti.

10°. J'ai vu dans votre Gazette l'annonce d'un Programme & celle d'un Ouvrage ſur les maladies des enfans. Il ſera permis à un pere qui a perdu neuf de ſes enfans, depuis deux juſqu'à dix ſept ans, de remarquer qu'il s'eſt convaincu que leur mort n'avoit point eu d'autre cauſe que les vers. Cette expérience me fait croire que les vers tuent non-ſeulement beaucoup d'enfans mais encore beaucoup d'adultes ; cette vermine occaſionne vraiſemblablement beaucoup de fievres putrides. J'ai éprouvé, & pluſieurs perſonnes l'ont reconnu comme moi, que la poudre d'*irroë* ou le *purgatif rafraîchiſſant* autrefois annoncé dans vos Feuilles étoit un remede très efficace pour la détruire, ſans parler de ſes autres propriétés. Ce remede n'a ni odeur ni mauvais goût ; ainſi les enfans le prendront ſans répugnance.

J'ai l'honneur d'être &c.

II.

AVIS.

La Dame veuve Delaiſtre à Paris donne avis aux perſonnes qui aiment leur ſanté, qu'elle continue à fabriquer avec le plus grand ſuccès toute ſorte d'uſtenſiles de batterie de cuiſine en fer battu étamé en dehors & en dedans. Tout le monde connoit le danger inévitable du verd-de-gris qui eſt inſéparable du cuivre, quelque ſoin qu'on en prenne, au lieu que le fer n'a que de bonnes qualités, en ce que les particules de ce métal ſont ſaines & que la rouille même eſt un remede pour les eſtomacs foibles & contre les obſtructions.

Ces uſtenſiles ſont portés aujourd'hui au plus haut degré de perfection. Ils ſont très-utiles pour les perſonnes qui ont des châteaux ou des maiſons de campagne qui, pour l'ordinaire, ne ſont habités qu'une partie de l'année ; avec la ſeule précaution de les faire huiler en les quittant, on eſt sûr de les retrouver dans le même état qu'on les a laiſſés.

MM. les Armateurs & Négocians dans les Ports de mer & autres Villes du Royaume qui deſireroient en faire commerce, ou les perſonnes qui voudroient en faire venir pour leur uſage, pourront écrire directement à ladite Dame veuve Delaiſtre à ſa Manufacture de fer battu, rue *du Bout du monde, à Paris*. Elle fera réponſe ſur le champ & ſe chargera même de faire les envois par les Rouliers, ou autres occaſions qu'on lui indiquera.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 31 Octobre 1772, au Mercredi 4 Nov., le froment s'eſt vendu à la Halle 19 liv. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 18, 22 à 25 livres 10 ſ. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grève. Le ſeigle, de 15 liv., 15 l. 15 ſ. à 16 liv. 10 ſ. ; l'orge, de 8 livres 10 ſ., 10 livres 10 ſ. à 12 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 31 Octobre 1772 au Mercredi 4 Nov., l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23, 23 livres 10 ſ. à 24 l.; *idem* nouvelle, de 20 l. 10 ſ., 21 l. 10 ſ. à 23 l.; *idem* au Port de la Grêve 22 l. *le ſept.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 7 Novembre 1772, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Novembre* 1772.

	H	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	719		
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10	
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piaſtres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 7 Novembre* 1772.

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$ à 55
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	184 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 4 6
Cadix	15 3
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Saints*	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1772.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1270 75 . . .	1285 90 . . .	1287 $\frac{1}{2}$ 90 . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	53	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	290 88 . . .	290	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 31 Oct. 1772		Du Mercredi 4 Nov.		Du Jeudi 5.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Goſſey, ſix prem. mois 1772.	C.	Roytier, ſix prem. mois 1772.	A.	Courmont, ſix p. mois 1772.	C.
Delarue pere, *id.*	E.	Radix, *idem.*	C.	Deſchapelles, *id.*	D.
Lenoir, *idem.*	F.	Gautier, *idem.*	D.	Nau, *idem.*	J.
Clouet, *idem.*	G.	Boutray, *idem.*	E.	S. Janvier, *id.*	J.
Caron, *idem.*	J.	Deſplaces, *idem.*	J.	Delagarde, *idem.*	Z.
Pour le Lundi 2 Nov.		*Pour le Mardi 3.*		*Du Vendredi 6.*	
Certain, ſix p. mois 1772.	A.	Defrance, ſix p. mois 1772.	C.	Lempereur, ſix p. mois 1772.	C.
Creuzé, *idem.*		Viellard, *idem.*		Boſcheron, *idem.*	
Thevenin, *idem.*	C.	Defays, *idem.*	J.	Rouillard, *idem.*	D.
Maſſon, *idem.*	F.	Marſollier, *idem.*		Penchain, *id.*	G.
Delamotte, *idem.*	J.	.....		Patu, *idem.*	M.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 7 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Octobre.*

LE tems qui avoit été si favorable pour la récolte ne l'a pas moins été pour les semailles. Il conste d'après des recherches exactes que, quand l'Agriculture sera encouragée, la Suede recueillera bientôt assez de grains pour sa consommation. Les Cultivateurs ressentiront incessamment, par des actes publics, les effets de la protection déclarée que S. M. leur accorde. C'est du Commerce seul que l'on attend l'approvisionnement du Royaume, si la récolte est insuffisante.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 12 *Octobre.*

Ces jours derniers, l'extraction des chevaux a été défendue dans la Norwege où l'on craint des changemens.

Il vient de paroître une piece intitulée : *Réflexions sur le projet de la nouvelle convention lue le* 3 *Août* 1772 *à l'Assemblée générale de la Compagnie* (Asiatique), *avec une nouvelle proposition adressée aux Intéressés respectifs concernant cette convention.* Cet écrit distribué *gratis* fait beaucoup de bruit; on en verra aujourd'hui les effets.

La fermentation tumultueuse des esprits réduit le commerce à l'inaction.

POLOGNE.

DE THORN, *le* 14 *Octobre.*

Les droits nouvellement imposés sur les vaisseaux qui mouillent près de Fordan, sont si excessifs qu'on peut regarder notre commerce comme entiérement ruiné. Dix-sept tonnes de sel qui ne coûtent à Dantzick que 140 florins, en payeront 150 de droits au péage, en ducats à 8 fl. la piece : ainsi du reste, des grains, de la laine &c. Nous apprenons de Dantzick qu'il y avoit la semaine derniere plus de 50 bâtimens Anglois, Danois, Suedois, Hollandois &c, arrêtés dans la rade, pour ne pas se soumettre aux nouveaux droits : & l'on assure que les Consuls de la Grande-Bretagne & du Danemarck ont obtenu la permission de faire charger & décharger les vaisseux de leur Nation, moyennant les droits ordinaires, jusqu'à ce que cet article soit réglé entre leurs Cours & celle de Berlin.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le* 15 *Octobre.*

Nous sommes informés par un Correspondant que la Cour de Copenhague a engagé notre Ville & le Comté de Pinneberg à la Cour de Honovre pour la somme de 1,090,000 dollars. Ce fait est douteux.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE DRESDE, *le* 15 *Octobre.*

Les lettres de Prague portent que les prix de toute ſorte de grains augmentent de jour en jour ; & qu'ils doivent être réglés d'autorité pour tout le courant de l'hiver. L'expérience que l'on a, fait que chacun ſe hâte de faire & de ſerrer ſes proviſions.

Les mêmes circonſtances ont engagé notre Gouvernement à ordonner qu'il ſeroit dreſſé dans tout l'Electorat un état *exact* du nombre des Conſommateurs, & de la quantité de *grains*, *pois*, *lentilles*, *veſces*, *pommes de terre* &c que l'on a recueillis, avec des injonctions ſéveres aux Habitans d'en faire avec *ſerment*, des déclarations juſtes, afin qu'on puiſſe *fixer les prix* de tous les vivres & en *régler la diſtribution*. On a cru reconnoître que la derniere diſette avoit été en grande partie factice ; on auroit pu reconnoître auſſi qu'elle s'étoit de plus en plus aggravée à meſure qu'on avoit multiplié les réglemens de cette nature. Les bonnes intentions produiſent ſouvent de grands maux. Ces expéditions militaires cauſent des dégâts horribles & le plus affreux découragement.

DE BOURGHAUSEN, *le* 18 *Octobre.*

La Société Electorale - Economique de Baviere s'aſſembla ici le 12, à l'occaſion de la Fête de S. A. E. L'illuſtre Géorgiphile, M. le Baron de Hartmann, Vice-Préſident perpétuel, Membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Autriche & des Arts du Tyrol, Chevalier de l'Aigle rouge de Brandebourg, Conſeiller de Régence de S. A., profondément livré aux études économiques qui ſeules apprennent l'art de gouverner, ouvrit la Séance. Le R. P. Benno, de la C. de J., prononça un diſcours *ſur les devoirs de l'Etat envers l'Agriculteur, & de l'Agriculteur envers l'Etat.* L'Orateur avec l'éloquence qui ſort du ſein de la Philoſophie & du ſentiment réunis, détailla les ſervices que les Cultivateurs rendoient à l'Etat, & il en déduiſit les devoirs des Adminiſtrateurs publics. Il démontra que la charrue étoit le thermometre des Empires ; & qu'elle tiroit ſa vertu de la liberté & de l'aiſance de ceux qui la conduiſent. Il obſerva qu'avant l'inſtitution des Sociétés Economiques, le Laboureur étoit regardé en Allemagne comme l'animal qui traçoit à pas tardifs ſes pénibles ſillons ; mais que depuis cette époque, honoré & protégé, il ne travailloit plus en eſclave, & la terre ſentoit qu'elle avoit à récompenſer un homme libre &c.

M. le Baron François-Xavier Lerchenfeld, Grand Croix & Chancelier de l'Ordre de S. Hubert de Baviere, Chambellan & Conſeiller Privé de S. A. E., Membre de cette Société & de l'Académie de Munich, traita des *Mathématiques conſidérées comme le principal fondement des Sciences & des Arts.* Ce ſujet demandoit beaucoup de connoiſſances, M. le B. de L. l'approfondit en Sçavant qui les réuniſſoit toutes.

Ces deux diſcours, en langue Allemande, ont été publiés avec un ſupplément de M. Joſeph-François de Hoppenbichl, Conſeiller Eccléſiaſtique de S. A. E., & Directeur perpétuel de la Société. Ce ſupplément roule ſpécialement ſur la fauſſeté du préjugé ancien, trop commun encore, de la néceſſité des jacheres. L'expérience a prouvé, en pluſieurs endroits de l'Allemagne, que les jacheres, loin d'être d'aucune utilité, cauſoient au contraire un préjudice réel à l'Agriculture. L'Auteur cite pluſieurs diſtricts, les environs de Heltheim, les bords de l'Iſaar ſur-tout entre Landau & Oſterofen, les pays de Moehrt, Reyſpach ſur la Mooſe &c. Enfin ſa propre expérience ſur ſes domaines complette les preuves de fait qui appuyent ſes preuves phyſiques portées d'ailleurs juſqu'à la démonſtration. Ce petit traité eſt digne de la réputation que l'Auteur s'eſt déjà acquiſe par un excellent ouvrage. M. le Comte Spreti de la même Société, & pluſieurs bons Agronomes, ſont du même ſentiment.

(*Ces diſcours ſont trop utiles pour que nous nous bornions à cette ſimple annonce. Nous en devons la communication au zele de M. le Baron de Hartmann qui mérite ſi bien de ſa Patrie, & qui daigne nous confier le ſoin de répandre plus loin les fruits de ſes travaux & de ceux de ſon illuſtre Société*).

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 12 *Octobre.*

Le dernier incendie de Smyrne a cauſé au Gouverneur ſeul de la Ville une perte

de plus de cent mille écus au lion : on célébroit ce jour-là le mariage de ſon fils. Le dommage total eſt inappréciable. Les quartiers du couchant ont le plus ſouffert.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 7 Octobre.*

Le Gouvernement eſt obligé d'envoyer des Troupes & des munitions de guerre à Mazagan ſur la côte d'Afrique, Place devant laquelle les Maures ont mis le ſiege. Le Gouverneur avoit fait demander du ſecours à Madere, pour paſſer ſa famille dans cette Iſle.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 24 Octobre.*

Nous apprenons par un navire derniérement arrivé des Indes Occidentales que le Gouverneur de Saint-Vincent a remporté le 7 Août dernier une victoire complette contre les Naturels du Pays, révoltés ; & que ceux qui ont échappé au carnage ſe ſont ſauvés ſur les montagnes.

Le *Rochford*, ſorti des Dunes le 29 Mars 1771 pour le Bengale, vient d'arriver à l'Iſle de Wight. Dans ſon voyage, il a perdu les deux tiers de ſes gens, & le reſte eſt dans un pitoyable état. Tels ſont les effets de cette navigation. On a reçu par cette voie l'avis authentique que l'Empereur Shah Allum, ci-devant aſſiſté par la Compagnie dans ſa détreſſe, & enſuite rétabli ſur le tróne de Dehli, avoit marché avec une grande armée vers le Bengale ; & qu'après avoir battu Sujah Dowla ſur la frontiere, il s'avançoit ſur Calicuta. Ce récit, ajoute-t-on, donne une belle idée de la gratitude orientale. Mais ſi nos Troupes Européenes & Sipayes ſont auſſi-bien diſciplinées qu'on le dit, il recevra probablement bientôt la récompenſe de ſa perfidie.

On mande de Falkirk qu'il y a eu à la Foire entre 20 & 30 mille pieces de bétail ; que malgré l'abondance, il s'eſt bien vendu ; mais que la plus grande partie doit être exportée hors de l'Angleterre.

On remarque que non-ſeulement pluſieurs Lords mais encore pluſieurs Membres du Parlement, ont déjà obtenu des conceſſions de terre dans la Floride Orientale, pour y former des plantations.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 25 Octobre.*

Dans le courant de ce mois, il eſt arrivé de l'Iſle Dodin en Calabre une très-grande quantité de fruits ſecs. Du 6 au 20, l'importation du bled a monté à 3440 charges tirées d'Italie, à la réſerve de 240 venues de Mahon ; celle de l'huile, à 3348 milléroles. Il eſt entré en même tems 315 quintaux 23 ſacs de riz, 2270 charges & 70 q. de légumes, 300 charges d'orge, 200 d'avoine &c. Le *Fidele*, la *Magdeleine*, le *Largues*, la *Judith*, de différens Ports, ont rapporté de Terre Neuve 15700 quintaux de morue, ſans parler de l'huile. Il eſt arrivé dans cet intervalle 45 bâtimens François & 50 Etrangers ; il eſt ſorti 122 bâtimens François & 55 Etrangers. Le *Palmier* eſt parti pour la Martinique, & la *Marie-Elizabeth* pour le Port-au-Prince.

De Carentan, *le 27 Octobre.*

Il a été récolté dans le Cotentin & les alentours environ les deux tiers d'une année commune de pommes ; & le tonneau de cidre de 650 pots n'y auroit valu que 60 l. s'il n'en avoit été fait des enlevemens conſidérables. Depuis près de trois mois, il roule autour de 120 l. Par les rivieres de S. Hilaire & de la Barquette qui donnent dans la Manche, il a été tranſporté beaucoup de pommes & de cidres pour Iſigny, Bayeux, Caën, Rouen, le Havre, & autres lieux de la Haute-Normandie & de la Picardie. Il n'y a point d'apparence que le prix de cette boiſſon diminue ; on préſume même qu'il hauſſera, quoiqu'on le regarde déjà comme exceſſif. Il eſt certain que ſi les embarquemens continuent, il ſera porté plus haut qu'on ne l'a jamais vu. Il ne ſeroit pas étonnant qu'une ſorte de Peuple regardât cette cherté du même œil qu'une cherté cauſée par la diſette, pendant que le débit de la denrée auroit répandu beaucoup d'argent dans le pays, & procuré par-là des reſ-

ſources & des moyens d'amélioration infiment plus rares qu'ils ne devroient l'être.

DE BESANÇON, *le 27 Octobre.*

La Dame le Bourſier du Coudray, Maîtreſſe Sage-Femme de Paris, penſionnée par le Roi & envoyée dans les Provinces pour y enſeigner l'Art des accouchemens, en a donné ici un Cours pendant l'eſpace de deux mois, ſans autres vacances que les jours de Dimanches. Ses leçons duroient depuis huit heures du matin juſqu'à midi, & depuis deux heures après midi juſqu'à ſept heures du ſoir. M. l'Intendant à qui la Province doit le bien qu'elle a fait, avoit ordonné aux Communautés de choiſir des Sujets propres à ſe former à cette Ecole & de les y envoyer. Les Eleves ont été au nombre de cent vingt, en y comprenant quatorze jeunes Chirurgiens qui ſont venus de différens endroits profiter de ces inſtructions. Un de nos plus célebres Médecins n'a pas dédaigné d'y aſſiſter.

La Dame du Coudray enſeigne avec beaucoup de méthode & de clarté. On aime ſurtout à la voir bannir les crochets & les inſtrumens de fer toujours ſi alarmans & ſi dangereux; elle n'employe jamais que la main dans toutes ſes opérations. Pour mettre les objets ſous les yeux, article néceſſaire pour graver l'inſtruction & faciliter l'application de la théorie à la pratique, elle a exécuté des ſimulacres des différens accouchemens naturels, laborieux, contre nature. Enfin ſes talens captivent ſes Eleves; & en opérant ſous ſes yeux, ils ſemblent goûter d'avance le plaiſir de ſauver leurs ſemblables. La Dame du Coudray eſt aidée par le ſieur Coutanſeau, homme habile dans cet Art, & par la Demoiſelle de Varennes, ſa niece, fille digne de lui ſuccéder. Il n'y a point de Citoyen dont l'ame n'ait été pénétrée de joie & de reconnoiſſance. M. l'Intendant a mis le comble au bienfait, en diſtribuant à ſes frais aux Eleves, en forme de prix, des exemplaires d'un *Abrégé de l'Art des Accouchemens* de la Dame du Coudray, proprement reliés & ornés des armes du Roi & des ſiennes.

DE RHEIMS, *le 28 Octobre.*

Les trois Marchands contre leſquels le Peuple s'eſt déchaîné comme s'ils avoient mis le feu aux moiſſons, ſeront, à ce qu'on croit, condamnés à une peine pécuniaire, pour avoir acheté des grains hors des Marchés. On prétend qu'une autre perſonne étoit intéreſſée dans leur commerce; & que comme elle n'eſt pas arrêtée, leur Jugement pourroit être différé. On remarque que depuis que la récolte eſt faite & que l'on bat les bleds, ils ont diminué d'un cinquième; d'où l'on conclud qu'ils ont diminué d'un cinquième, depuis qu'on n'en achete plus chez les Laboureurs. Le froment ne vaut pas maintenant dix francs la meſure peſant cent trente livres. En arrêtant la circulation, il vaudroit encore moins, & à force d'avoir le pain à bon marché, les campagnes retomberoient dans l'état où elles menaçoient de n'en plus donner.

Nos vendanges ſe ſont faites par le tems le plus favorable que l'on pût deſirer, preſqu'entiérement ſans pluies. Celles du mois de Septembre ont attendri & groſſi le raiſin; ce qui a augmenté la quantité au point que la récolte eſt généralement bonne. A la vérité les grappes ayant été trop chargées, on craint que l'inégale maturité des grains ne nuiſe un peu à la bonté. Cependant il paroît que les vins ſeront de garde, & à un prix modéré. Le vin rouge de la premiere qualité vaudra de 3 à 400 liv. les deux pieces; celui de la ſeconde qualité, 160 l., même meſure; le vin d'ordinaire bourgeois, environ 60 l. la piece; & le vin commun 40 liv., même meſure. A l'égard des vins recherchés, vin roſe, vin paillé, vin œil de perdrix, les Vignerons n'en font pas, il ne s'en fait que chez les Bourgeois qui ont des plants particuliers. On a tout lieu de croire que la qualité en ſera bonne & qu'ils vaudront 250 l. la piece de 220 bouteilles.

D'AMIENS, *le 20 Octobre.*

En parcourant les cauſes du renverſement & de la corruption des mœurs, les Moraliſtes ont paſſé à côté d'un abus dont il étoit d'une ſuprême importance de démontrer les funeſtes effets ſur l'eſprit & le cœur du Peuple; il s'agit de la confuſion des idées primitives de la Juſtice introduite par des autorités reſpectables. Dans des pays où les loix puniroient un homme qui diſpoſe de ſon bien, ſans attenter aux droits d'un tiers, comme celui qui voleroit le

bien d'autrui, il eſt clair que le Peuple ſeroit puiſſamment entraîné à croire que tel uſage de ſa propriété, juſte en lui-même, ſeroit de même nature que la violation de la propriété d'autrui, & *vice versâ*. On ne ſçauroit donc du moins être trop attentif à maintenir cette diſtinction fondamentale entre ce qui eſt injuſte & ce qui n'eſt pas injuſte en ſoi, lorſqu'on trouve à propos de reſtreindre l'exercice du droit naturel. Un Marchand qui, ſous une belle montre, vend un ſac de grain gâté au prix du bon grain, trompe & vole. Celui qui achete ſeulement dans des tems ou des lieux prohibés, ne trompe ni ne vole. L'un viole la juſtice, l'autre enfreint un réglement. Il faut au moins que cette différence ſoit marquée dans les peines qu'on leur infligera. Il y a eu de très-fortes amendes prononcées contre des Marchands de grains pour ces infractions. On aſſure qu'un Habitant des environs de Péronne, d'autant plus puniſſable que ſon caractere étoit plus reſpectable, a été condamné à une amende de ſix livres pour avoir artificieuſement vendu pluſieurs ſacs de mauvais grains & refuſé de les reprendre.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre de M. Dumeſnil en réponſe à celle de M. Mauffray, Recteur de Pleſtan en Bretagne à M. Charlemagne, ſur les défrichemens, inſérée dans le N°. 77 de la Gazette.

Quoique Propriétaire & Cultivateur d'un terrein de 4000 journaux, je ne croyois pas avoir encore aſſez d'expérience pour écrire ſur cette partie, & j'attendois que le tems m'eût mis en état d'être utile à ma Patrie par mon travail. Mais je me vois forcé de ſortir de ce plan pour répondre au compte que M. M. a rendu de mes défrichemens.... Je n'ai point l'honneur de le connoître, quoique je ne ſois éloigné de lui que de ſix lieues; j'ai ſeulement entendu dire qu'il avoit défriché 20 journaux.... dont j'ai vu une partie que j'aurois priſe pour de la lande.....

M. M. prouve par ſon rapport qu'il n'eſt pas exactement au fait ni de la contenance & du produit des terres, ni du travail que j'ai fait pour le compte d'un Seigneur. Il n'a vu qu 42 *journaux enſemencés*; l'erreur eſt des deux tiers: il y a actuellement 140 journaux en état d'être enſemencés, dont 54 l'ont été, cette année.

Sçavoir 15 en froment, qui ont produit 4 perrées au journal, la perrée peſant 280 livres, 13 de ſeigle, qui ont donné 3 per., 5 d'orge, ſemée trés-clair à cauſe du ſainfoin, 2 per.; 8 en avoine, 4 p.; 10 en bled noir, 3 p.; 3 en pois verts & feves; en tout 54 journaux.

Le froment & l'avoine ont donc rendu *ſept* pour *un*, puiſqu'il ne faut qu'une demi-perrée de ſemence par journal.

Plus une ferme de 850 pieds de long de bâtimens en pierre où il manque à la vérité une grange. Mais depuis deux ans que je travaille, comment M. le Recteur peut-il m'en faire un crime? .....

M. M. n'a pas fait aſſez d'attention à la qualité des grains, puiſqu'il a pris du froment pour de l'avoine. La preuve ſuit de l'état des enſemencemens ci deſſus. Il eſt vrai que l'un & l'autre étoient de la même hauteur, c'eſt-à-dire, de 4 pieds. Quant à mes pois & feves ſemés en pleine campagne, ils ont été altérés par la ſéchereſſe, ainſi qu'une petite piece de bled noir; il faut ſubir les tems.... D'autres n'oſeroient ſemer des pois dans leurs jardins.

M. M. n'a point vu de fumier. J'ai 20 chevaux, 20 bêtes à cornes, 200 moutons, & 8 cochons: je ne vends point de fumier, j'en achete beaucoup; comment n'en aurois-je pas?

.....

..... Si j'avois eu une terre de quatre à ſix pouces de fond, légere comme la cendre, boue à la moindre humidité, pouſſiere à la moindre ſéchereſſe, gratée à l'uſage du pays comme..., devant à la ſaiſon plus ou moins favorable un quart de récolte, je n'y aurois pas fait un ſou de dépenſe; au lieu que la lande de Fanton donne depuis 6 juſqu'à 15 & 16 pouces de bonne terre, d'une couleur rougeâtre, ſans pierre, capable de rapporter ſur le premier défrichement, comme elle le fait, 4 perrées de beau froment, ce que j'offre prouver..... Ces travaux ſont diſpendieux & utiles à l'Etat... *Quand on n'en fait pas un rapport*

exact, le Public crédule applaudit, & ne forme plus qu'une voix contre les défrichemens..... Le détail qui regarde M. de l'Auberdiere n'eſt pas plus exact que celui qui me concerne.....
....

Malgré *ces* récits .... ſur mes récoltes, trente Payſans du canton hors d'état d'acheter des bleds noirs pour ſemer dans leurs champs cette année, ont eu recours à moi pour leur en prêter; je l'ai fait; voilà à quoi je m'occupe, à faire du bien.....

J'ai vu des défrichemens, j'ai cauſé avec les Propriétaires, j'ai conſulté la qualité des terres, le climat, & les difficultés de ſe procurer le néceſſaire. Il faut pratiquer les choſes pour en connoître le fort ou le foible; *ſans quoi*, on n'a qu'une théorie embrouillée dont l'exécution en grand dément ſouvent l'Opérateur....

Au Meſnil, ce 5 Octobre 1772.

N. B. *Nous eſpérons que M. D. nous ſçaura très-bon gré d'avoir reſtreint ſa Lettre dans les bornes d'une légitime & honnête défenſe. Si M. M., Paſteur reſpectable, Agronome éclairé, s'eſt trompé dans ſon jugement, M. D. a droit de juſtifier ſon entrepriſe; auſſi n'avons-nous rien omis de la partie apologétique de ſa Lettre. Quant aux paſſages ſupprimés, il ne pouvoit pas ignorer qu'ils nous paroîtroient fort étrangers à ſa cauſe & encore plus à nos Feuilles.*

II.

Nouvel eſſai de la méthode de faire le vin par M. Maupin.

L'excellence des principes & des procédés propoſés dans *l'Art de faire le vin* par M. Maupin (1) étoit ſans doute déjà démontrée; mais elle vient de l'être encore de la maniere la plus honorable pour lui par les déguſtation & comparaiſon que M. Bertin a bien voulu faire faire en ſa préſence, du vin que ce Miniſtre, ſincérement occupé des progrès des Arts utiles, avoit chargé M. Maupin de façonner, ſuivant ſa méthode. Ce vin comparé aux meilleurs vins du pays leur a été préféré, quoique fait avec les plus mauvais raiſins. C'eſt, pour ainſi dire, le ſecond triomphe public de l'Auteur: cependant, comme à bien des égards on ne peut trop multiplier les preuves de la ſupériorité d'une méthode ſi intéreſſante pour tous les Propriétaires de vignes, M. Maupin invite ceux qui en auront fait uſage, cette année, à vouloir bien, ſous un mois, lui faire part de leurs ſuccès avec les circonſtances les plus intéreſſantes de leurs expériences, & une légere idée de la pratique qui eſt ſuivie dans le lieu où elles auront été faites. Les perſonnes auxquelles cette méthode aura réuſſi, ſont priées d'affranchir leurs lettres, que d'ailleurs l'Auteur recevra, franches ou non, à l'adreſſe de M. *Muſier fils*, ſon Libraire.

(1) *Cet Ouvrage ſe vend à Paris chez Muſier fils, Libraire, Quai des Auguſtins.*

III.

Machine fumigatoire à l'uſage des Hôpitaux, des vaiſſeaux, &c.

Cette machine eſt deſtinée à agir, pour ainſi dire, de concert avec le ventillateur: par ce concours, l'air ſera, ſelon les circonſtances, renouvellé ou purifié. Elle vient d'être inventée à Londres pour être placée dans les ſalles où les Juges vont interroger les Priſonniers, & afin de les garantir de la contagion que ces malheureux exhalent. Par le moyen d'un tuyau, elle répandra la fumée bienfaiſante du vinaigre: vraiſemblablement elle ſervira auſſi à d'autres eſpeces de fumigations. Il faut eſpérer que de la ſalle des Juges elle paſſera dans celle des Priſonniers. Parmi ces derniers, il y a des innocens; ſi la plûpart ſont coupables, ils ne ſont pas condamnés à mourir de la peſte; il ne faut donc pas ajouter à la perte de leur liberté celle de leur ſanté & de leur vie. Il n'y a peut-être dans l'Univers que la Chine où les priſons ſoient faites pour loger & conſerver des hommes. Lorſque les beſtiaux ſont attaqués ou menacés de maladies, on parfume leurs étables; parfumons donc auſſi les étables des Priſonniers. Si les Juges craignent d'être empoiſonnés en y entrant, les malheureux qui les habitent hument donc ſans ceſſe le poiſon. La même réflexion eſt applicable aux hôpitaux: il y a du danger pour un homme ſain à en reſpirer l'air, & les malades, pour recouvrer la ſanté, reſpirent ſans ceſſe les miaſmes de tous les genres de pourriture. Il y a une